



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 14 janvier 2009 — N° 2**

*(Séance extraordinaire)*

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Yvon Vallières**

---

**QUÉBEC**



*Séance extraordinaire*

La séance est ouverte à 10 h 08.

---

Moment de recueillement

M. le président informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur prononcera l'allocution d'ouverture de la session.

---

Son Honneur le lieutenant-gouverneur fait son entrée à l'Assemblée nationale et, ayant pris place au fauteuil, lit l'allocution d'ouverture suivante :

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Madame la Chef de l'opposition officielle,  
Monsieur le Député de Rivière-du-Loup,  
Monsieur le Député de Mercier,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Députés,  
Distingués Invités,  
Mesdames, Messieurs,

Nous amorçons aujourd'hui une étape majeure de notre démocratie parlementaire. Cette séance extraordinaire, à laquelle vous êtes conviés, marque en effet le début de la première session de la 39<sup>e</sup> législature de l'Assemblée nationale; mais cette dernière se situe dans un contexte hors du commun. L'urgence de la situation commande que des décisions appropriées, éclairées et responsables soient prises.

Permettez-moi, avant tout, de saluer M. Jean Charest, député de Sherbrooke et premier ministre, à qui les citoyens ont confié pour la troisième fois le mandat de diriger le Québec.

Je tiens également à saluer particulièrement la nouvelle chef de l'opposition officielle, députée de Charlevoix, Mme Pauline Marois, le député de Rivière-du-Loup, M. Mario Dumont, ainsi que le député de Mercier, M. Amir Khadir.

**14 janvier 2009**

---

La 38<sup>e</sup> législature avait été marquée par un événement très rare dans notre histoire politique, avec l'élection d'un gouvernement minoritaire. Le 8 décembre dernier, les citoyens ont souhaité revenir à un mode de fonctionnement plus traditionnel, avec l'élection d'un gouvernement majoritaire. Je suis convaincu que chacun des membres de l'Assemblée nationale assumera le rôle qui lui revient avec toute la civilité et le respect mutuel nécessaires au bon fonctionnement de notre démocratie.

La 39<sup>e</sup> assemblée de notre histoire comprend 49 nouveaux élus dont 12 qui effectuent un retour au parlement après une brève interruption. Il me plaît de mentionner la présence de onze députés de moins de 35 ans dont le benjamin, M. Mathieu Traversy, député de Terrebonne. Il faut rendre hommage à ces jeunes qui, très tôt, démontrent un intérêt remarquable pour la chose publique.

Les citoyens ont également démontré leur fidélité à l'égard de certains de nos parlementaires les plus chevronnés et les plus expérimentés. Je voudrais ainsi féliciter de leur réélection à l'Assemblée nationale MM. François Gendron et Yvon Vallières, qui étaient déjà nos doyens politiques en 2003 et en 2007. M. Yvon Vallières a été élu pour la première fois en 1973, et M. François Gendron siège sans interruption depuis un peu plus de 32 ans, soit depuis novembre 1976. Il se trouve que nos deux doyens politiques ont succédé l'un à l'autre, hier, au poste important et prestigieux de président de l'Assemblée nationale. Voilà un témoignage élogieux de leurs pairs, une marque de confiance dont ils ont bénéficié afin d'assumer des responsabilités qui nécessitent à la fois compétence et impartialité.

Quatre députés réélus le 8 décembre dernier comptent maintenant plus de 20 ans d'expérience parlementaire. Il s'agit de M. Pierre Paradis, de M. Jacques Chagnon, de Mme Monique Gagnon-Tremblay et de la nouvelle chef de l'opposition officielle, Mme Pauline Marois. Leur expérience sera très utile à tous, j'en suis certain. Au nom de tous les citoyens du Québec, je voudrais les remercier pour leur dévouement à l'intérêt public, qui est également l'engagement de toute une vie.

Comme vous tous, je suis très heureux du retour parmi nous de M. Claude Bécharde. Avec un courage et une détermination que nous admirons, le député de Kamouraska-Témiscouata a réussi à vaincre la maladie qui l'avait tenu éloigné de l'Assemblée nationale. Les citoyens ont renouvelé leur confiance à son égard. Il retrouve aujourd'hui sa place au sein de notre parlement, au service de l'intérêt collectif et des idées qui lui sont chères.

**14 janvier 2009**

---

Je voudrais évoquer le départ de deux députés qui étaient parmi nous lors de la législature précédente, deux parlementaires qui ont joué un rôle considérable dans notre vie politique au cours de ce dernier quart de siècle. Il s'agit de M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale durant cinq années, et de Mme Louise Harel, qui fut également, entre autres, présidente de l'Assemblée nationale et première femme à occuper ce poste. Ces deux députés comptaient chacun plus de 25 ans d'expérience parlementaire. Je veux les saluer au nom du parlement.

La place des femmes à l'Assemblée nationale s'est accrue par rapport à la législature précédente, et nous devons tous nous en réjouir. Le nouveau parlement comptera 37 femmes, soit cinq de plus qu'à la suite de l'élection de 2007. Des progrès restent à faire, selon toute vraisemblance. Verrons-nous bientôt le moment où la parité appliquée par le premier ministre dans la formation du gouvernement sera également atteinte à l'Assemblée nationale? Cette décision appartient à l'ensemble des Québécois.

Cette assemblée reflètera davantage la diversité des Québécois, et il me semble également important de le signaler. Notre parlement comprendra dorénavant huit députés nés hors du Canada, parmi lesquels deux en sont à leur premier mandat. Au nom de tous, je tiens à leur exprimer toute ma reconnaissance pour leur implication dans la vie démocratique québécoise. Cet engagement illustre à la fois leur intégration dans notre collectivité et l'esprit d'ouverture du peuple québécois.

Revenant à l'objet même de cette allocution d'ouverture, c'est à l'initiative du premier ministre que l'Assemblée nationale est réunie aujourd'hui et dans un but bien précis. En effet, cette séance extraordinaire a été convoquée afin que les représentants de la population puissent discuter et mettre en œuvre de nouvelles initiatives pour répondre à la crise économique et financière internationale. Même si le Québec a été jusqu'ici relativement épargné, cette crise commence à faire ressentir ses premiers effets. La population attend de ses représentants un haut degré de vigilance et d'efficacité, afin que les meilleurs moyens soient mobilisés pour minimiser les difficultés prochaines. Je m'attends à des discussions vigoureuses et toutes empreintes du souci de présenter les meilleures solutions qui soient dans les circonstances. Je demeure à la fois convaincu que les membres de l'Assemblée nationale sauront définir les réponses et les actions les plus appropriées, afin de surmonter le plus rapidement possible les problèmes actuellement anticipés.

**14 janvier 2009**

---

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Assemblée nationale, cette première session de travail illustre déjà l'ampleur des défis que vous avez choisis de relever, pour l'intérêt et le bien-être de l'ensemble de la population. Les citoyens du Québec vous ont témoigné leur confiance en vous élisant comme leurs représentants. Votre engagement est fondé sur des convictions qui vous honorent. Je vous souhaite tout le succès que vous méritez, dans la réalisation de vos objectifs ainsi que de vos projets. Mais j'espère, avant tout, que cette 39<sup>e</sup> législature répondra pleinement aux vœux et aux souhaits de tous nos concitoyens.

Merci de votre attention et bon travail !

Son Honneur le lieutenant-gouverneur se retire.

M. le président occupe le fauteuil.

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Présentation de projets de loi**

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

- n° 1      Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives en vue d'atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes visés par cette loi

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 1.

**14 janvier 2009**

---

**Dépôts de documents**

Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

(Dépôt n° 18-20090114)

\_\_\_\_\_

M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil de la science et de la technologie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

(Dépôt n° 19-20090114)

\_\_\_\_\_

M. le président dépose :

Le rapport spécial du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale à l'occasion de la publication des Comptes publics du gouvernement du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2008, en application de l'article 45 de la *Loi sur le vérificateur général*;

(Dépôt n° 20-20090114)

Le rapport annuel d'activités et de gestion de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008;

(Dépôt n° 21-20090114)

La liste des documents dont la loi prescrit le dépôt à l'Assemblée;

(Dépôt n° 22-20090114)

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 14 janvier 2009.

(Dépôt n° 23-20090114)

14 janvier 2009

---

## Questions et réponses orales

M. le président rend la directive suivante concernant le cadre de la période des questions et réponses orales de la 39<sup>e</sup> législature :

### DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

La présidence doit adapter à la nouvelle composition de l'Assemblée les principes élaborés au fil du temps par les différents présidents de l'Assemblée, soit que tous les députés peuvent poser des questions au gouvernement, incluant les députés ministériels, que les questions sont principalement dévolues aux députés de l'opposition, que la notion de groupe parlementaire constitue un principe qui doit être conjugué aux deux premiers, qu'un rôle prépondérant doit être reconnu au groupe parlementaire qui forme l'opposition officielle et que la présidence doit tenir compte de la présence de députés indépendants lors de la répartition des questions.

Pour la durée de la 39<sup>e</sup> législature, le cadre de la période des questions et réponses orales sera le suivant. Les députés ministériels pourront poser deux questions par quatre séances. Cette question sera posée au 6<sup>e</sup> rang. Les députés indépendants pourront poser une question par séance, au 4<sup>e</sup> rang. Ceux-ci pourront en poser une à tour de rôle. Ils devront par contre établir entre eux qui posera la question au cours d'une séance. La présidence n'entend pas nier l'affiliation politique des députés indépendants et c'est pourquoi elle permettra à un député affilié à l'Action démocratique du Québec de poser une question à la place d'un de ses collègues. L'opposition officielle pourra poser toutes les autres questions.

Un maximum de deux questions complémentaires pourront être posées pour chaque question principale, à l'exception de la première question de la chef de l'opposition officielle, qui pourra en contenir trois. De même, une question complémentaire pourra être posée uniquement par un député qui a la même affiliation politique que le député qui a posé la question principale. Lorsqu'un député posera une question complémentaire, il ne pourra pas la modifier en question principale. Par contre, une question complémentaire pourra contenir un préambule.

Pour ce qui est de la durée des questions et des réponses, 1 minute 30 secondes seront accordées pour les questions principales adressées par la chef de l'opposition officielle. Les questions principales des autres parlementaires ne devront pas dépasser une minute. Les réponses du premier ministre aux questions principales seront d'une durée maximale de 1 minute 45 secondes et celles des autres ministres ne devraient pas dépasser 1 minute 15 secondes. Le temps alloué pour les questions complémentaires sera de 30 secondes et celui alloué pour les réponses des ministres aux questions complémentaires sera de 45 secondes.

**14 janvier 2009**

---

Ce cadre pourra évoluer au cours de la présente législature en fonction des modifications qui pourraient être apportées à la composition de l'Assemblée.

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charest, premier ministre, Mme Maltais (Taschereau), M. Deltell (Chauveau) et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à monsieur Jean Pelletier, et qu'elle reconnaisse son importante contribution aux services publics, notamment comme maire de la Ville de Québec pendant près de 12 ans;

QU'elle offre ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira afin de procéder à la formation des commissions parlementaires et de statuer sur la liste des présidents de séance.

---

À 11 h 53, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

**14 janvier 2009**

---

Les travaux reprennent à 12 h 01.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

*Énoncé économique*

Conformément à l'ordre adopté à la séance du 13 janvier 2009, Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, présente un énoncé économique.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, dépose :

Un énoncé économique, accompagné d'un document explicatif et de renseignements additionnels sur les mesures fiscales.

(Dépôt n° 24-20090114)

M. Legault (Rousseau) commente l'énoncé économique au nom de l'opposition officielle.

---

À 12 h 35, M. le président suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

La séance reprend à 13 h 59.

---

Conformément à l'ordre adopté à la séance du 13 janvier 2009, l'Assemblée tient le débat sur l'énoncé économique présenté par Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances.

**14 janvier 2009**

---

M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint. Le débat sera d'une durée maximale de 4 heures 30 minutes, dont 35 minutes allouées aux députés indépendants et réparties de la façon suivante : 30 minutes aux députés indépendants affiliés à l'Action démocratique du Québec et 5 minutes au député de Mercier, 5 minutes étant réservées pour une réplique de la ministre des Finances, le reste du temps étant réparti également entre les groupes parlementaires sans que les interventions ne soient soumises à aucune limite de temps; le temps non-utilisé par un groupe parlementaire étant redistribué à l'autre groupe, le temps non-utilisé par les députés indépendants affiliés à l'Action démocratique du Québec sera redistribué au député de Mercier et le temps non-utilisé par le député de Mercier sera redistribué aux députés indépendants affiliés à l'Action démocratique du Québec.

Le débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'ordre adopté à la séance du 13 janvier 2009, les travaux se poursuivent au-delà de 18 h 30.

Le débat terminé, à 18 h 37, M. Gendron troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

\_\_\_\_\_

La séance reprend à 19 h 59.

\_\_\_\_\_

## **Projets de loi du gouvernement**

### *Adoption du principe*

Conformément à l'ordre adopté à la séance du 13 janvier 2009, M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives en vue d'atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes visés par cette loi, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 1 est adopté.

**14 janvier 2009**

---

*Commission plénière*

Conformément à l'ordre adopté à la séance du 13 janvier 2009, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives en vue d'atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes visés par cette loi.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Un document présentant les éléments de contenu des règlements qui suivront l'adoption du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives en vue d'atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes visés par cette loi.

(Dépôt n° 25-20090114)

Le projet de loi n° 1 est étudié en commission plénière, puis il est amendé et rapporté.

---

Le rapport est adopté.

---

À 23 h 24, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 15 janvier 2009, à 10 heures.

*Le Président*

**YVON VALLIÈRES**